



Preavis en cas de demission

Par **josuna**, le **10/04/2008** à **18:18**

je demissionne de mon poste d'assistante dentaire qualifiée je voudrai connaitre le delai que je dois respecter pour mon preavis et les termes obligatoires de la lette demission

Par **zllamia**, le **14/04/2008** à **18:09**

Bonjour,

Il n'y a pas de termes obligatoire a utilisé, il faut juste que la lettre manifeste, de manière non équivoque de votre volonté de démissionné.

Pour ce qui est de la durée de votre préavis vous devez vous référer à la convention collective qui s'applique à vous.

Cordialement.